

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES**

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-113

Objet : Adhésion de la commune de Trappes à la compétence "Développement des énergies renouvelables" du SIPPEREC et convention financière en vue de la création d'une société publique locale pour l'exploitation du réseau de chaleur

Séance du 13 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Houssem DHAOUADI, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQC, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Aminata DIALLO représentée par Sira DIARRA
Gerard GIRARDON représenté par Alienor EBLING
Anne-Andrée BEAUGENDRE représentée par Murielle BERNARD
Jamal HRAIBA représenté par Noura DALI
Suzy LEMOINE représentée par Houssem DHAOUADI
Colette PARENT représentée par Aurélien PERROT
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Maxime VELAY représenté par Catherine CHABAY

Absents : Mme Florence BARONE, Mme Josette GOMILA, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Stéphane DREYFUS, Nelly LOUIS, Pierre-Jean TISSERAND, Philippe FAUGÈRES, Jean-Baptiste GRENIER, Bouchra AIT AOUAJ

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2025-113

Objet : Adhésion de la commune de Trappes à la compétence "Développement des énergies renouvelables" du SIPPAREC et convention financière en vue de la création d'une société publique locale pour l'exploitation du réseau de chaleur

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1 et suivants et L5721-1 et suivants ;

Vu les statuts du Sipperec, et notamment ses articles 6 bis et 8-1-b ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre d'actions et d'installations de production et de distribution de chaleur sur la commune de Trappes, annexée à la présente délibération ;

Considérant que les statuts du Sipperec prévoient que toute collectivité territoriale, tout groupement de collectivités territoriales et toute autre personne morale de droit public visée à l'article L. 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, situé (s) en Ile-de-France, déjà membre du Syndicat peut transférer une ou plusieurs des compétences « Électricité », « Infrastructures de charge », « Éclairage public », « Réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle », « Développement des énergies renouvelables » et « Système d'information géographique » ;

Considérant que cette nouvelle adhésion au Syndicat est décidée par délibération du Comité syndical du Sipperec et prend effet le 1^{er} jour du mois qui suit la date à laquelle la délibération du Comité syndical est devenue exécutoire ;

Considérant que le Sipperec, de par ses statuts, est habilité à exercer la compétence « Développement des Énergies Renouvelables » ;

Considérant l'intérêt que présente pour la Commune la réalisation d'installations de production d'énergies renouvelables sur son territoire ;

Considérant en outre que le potentiel d'énergie renouvelable thermique en Ile-de-France est important ;

Considérant que l'adhésion à la compétence « Développement des Énergies Renouvelables » peut entraîner, en outre, la mise à disposition au profit du Syndicat, à titre gratuit, des éventuelles installations existantes nécessaires à l'exercice de la compétence « Développement des énergies renouvelables » qui appartiennent à la Collectivité et que cette mise à disposition est constatée dans un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la Collectivité et le Syndicat ;

Considérant l'avis de la Commission Finances, Développement Économique, Urbanisme, Travaux du 2 octobre 2025 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Adhère à la compétence « Développement des énergies renouvelables » prévue à l'article 6 bis des statuts du Sipperec.

Article 2 : Approuve la convention relative à la mise en œuvre d'actions et d'installations de production et de distribution de chaleur sur la commune de Trappes, annexée à la présente délibération et autorise le Maire, ou son représentant, à la signer, ainsi que tout document y afférent.

Article 3 : Autorise le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération nécessaires à l'exercice de la compétence transférée et notamment à signer les conventions relatives à la mise en œuvre d'actions et d'installations de production et distribution d'énergie photovoltaïque et géothermique, ainsi que les procès-verbaux de mise à disposition des éventuelles installations nécessaires à l'exercice de la compétence « Développement des énergies renouvelables » qui appartiendraient à la Collectivité.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Ali RABEH
Maire de Trappes

